

Dijon, le 24 mai 2017

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DIJON MUNICIPALE  
4, RUE JEANNIN  
BP 83 428  
21 034 DIJON CEDEX  
TÉLÉPHONE : 03 80 36 41 60  
MÉL. : alain.guiniot@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Jours et heures d'ouverture :  
Réception : du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 13h 30 à 16h (avec RDV)  
Affaire suivie par : M. GUINIOT Alain  
Téléphone : 03 80 36 41 60

Alain GUINIOT  
Trésorier de DIJON-Municipale  
4-6 Rue Jeannin  
**21 034 DIJON Cedex**  
à  
Monsieur le Ministre  
Maire de DIJON  
Hôtel de ville BP 1510  
**21 033 DIJON Cedex**

Monsieur le Maire,

**Objet** : Avis du comptable sur l'option pour la M57 par la ville de DIJON  
**Référence** : Votre courrier du 16 mai 2017 référencé 170510/FR/DSF/GF/94

Par courrier cité en référence vous sollicitez mon avis sur l'option, par la ville de DIJON, pour le référentiel budgétaire et comptable M57 à partir de l'exercice budgétaire et comptable 2018. Cette demande d'avis s'inscrit dans le cadre des dispositions légales et réglementaires issues de l'article 106 (III) de la loi n° 2015-991 du 07/08/2015 et du décret n° 2015-1899 du 30/12/2015.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande formulée par courrier cité en référence et de vous faire part de mon accord de principe pour une application du référentiel budgétaire et comptable M57, au 1er janvier 2018, par la ville de DIJON.

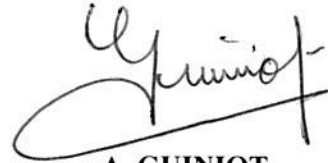
Néanmoins, je me permets d'attirer l'attention sur les points suivants :

- \* le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'au 1er janvier de l'année suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité exerce son droit d'option, les plans de compte ne pouvant être modifiés en cours d'année,
- \* l'existence d'une table de transposition des comptes et ses conséquences, notamment le compte 1069, utilisé en 1996 lors du passage à la M14 pour neutraliser l'impact de certaines opérations, doit être apuré avant la fin du présent exercice en cours pour permettre l'application de la M57 au 1er janvier 2018, dans la mesure où ce compte n'existe pas dans cette nomenclature. A cet égard, je souligne, si besoin, la présence d'un solde débiteur au compte 1069 dans la comptabilité de la ville ( 3 326 862 €) et de Dijon Métropole (170 648,07 €),

\* l'option pour la M57 par une collectivité implique l'application de ce même référentiel à ses éventuels budgets annexes à caractère administratif alors que ses budgets annexes à caractère industriel et commercial restent assujettis à l'instruction budgétaire comptable M4 ou à l'une de ses dérivées, selon le cas.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire souhaité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

**Le Trésorier Principal**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Guinot', with a large, sweeping flourish underneath.

**A. GUINIOT**